

L'ACFM vous propose de participer à un programme DPC validant et indemnisé d'une journée sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la télémédecine.

Découvrez dès maintenant la présentation de ce programme en vidéo :



Les 2 objectifs de cette journée seront d'aborder précisément :

1. Mettre les professionnels de santé en situation réelle de téléconsultation : Critères d'éligibilité et contre-indications (enfant, troubles mnésiques, situation précaire / complexe,...), en utilisant une plateforme de téléconsultation, mais en leur permettant surtout de découvrir et d'acquérir les compétences médicales pour cette activité spécifique. A ce titre, la présence de DOCAVENUE - plateforme de téléconsultation – téléexpertise - sera nécessaire pour une mise en application concrète.
2. Mettre les professionnels de santé requérants (1^{er} recours) ou requis (1^{er} et 2nd recours) en situation réelle de téléexpertise, en s'entourant des mêmes précautions.

Ces formations seront animées par un médecin organisateur et d'un intervenant de DOCAVENUE, plateforme de téléconsultation – téléexpertise.

Ces programmes DPC, proposés aux médecins de toutes spécialités, seront validés et indemnisés 315 euros.

Date	Lieu	Référence du Programme	N° de la session	Médecin libéral - Organisateur local de la formation
27/03/2020	Bordeaux	11872000009	2	Jean Bernard PERREIN
04/04/2020	Nice	11872000009	3	Jean Michel LEMETTRE
15/05/2020	Nantes	11872000009	4	François VERDON
16/05/2020	Lyon	11872000009	5	Jean Michel LEMETTRE
06/06/2020	Paris	11872000009	6	Jean Michel LEMETTRE
11/06/2020	Marseille	11872000009	7	Eric SENBEL
03/07/2020	Lille	11872000009	8	Bertrand DEMORY
02/10/2020	Strasbourg	11872000009	9	Pascal MEYVAERT
09/10/2020	Metz	11872000009	10	Alain PROCHASSON
30/10/2020	Toulouse	11872000009	11	Arnaud GRUBER
21/11/2020	Béziers	11872000009	12	Jean Michel LEMETTRE
05/12/2020	Paris	11872000009	13	Jean Michel LEMETTRE
11/12/2020	Tours	11872000009	14	Jean Pierre PEIGNE

Pour vous inscrire dès maintenant à ces programmes DPC :

1. Vous connecter à votre espace personnel sur le site www.mondpc.fr à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe*
2. Indiquer la Référence Action N° 11872000009 dans la rubrique "Recherche actions" et cliquer sur "Rechercher"
3. Cliquer sur Détail Action de DPC en haut à droite de la page
4. Descendre avec l'ascenseur jusqu'en bas de la page pour trouver le bouton "S'inscrire" à la Session sélectionnée
5. Cliquer enfin sur "Valider"

Dès cette étape finalisée, vous serez pré-inscrit à ce programme et vous recevrez alors un message de l'ACFM vous demandant les pièces nécessaires pour finaliser votre inscription.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Marie Aline TOUBON, ACFM : mariealine.toubon@evolutisdpc.fr ou Tél. 01 43 18 88 28

RAPPEL IMPORTANT :

L'inscription est individuelle et doit obligatoirement être réalisée par le médecin s'inscrivant au programme sur le site www.mondpc.fr comme indiqué ci-dessus.

** Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.*